

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MAINTENANCE DES APPAREILS ELEVATEURS DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

Marché n°2025DPIGEM849PI

RC

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 13 juin 2025 à 12h30

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

34 Cours Léopold
CS 25233
54052 NANCY CEDEX

IMPORTANT : En application des dispositions de l'article R2132-7 du code de la commande publique, les documents requis des candidats (documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre) sont transmis uniquement par voie électronique et les différents échanges et communications en cours de procédure interviennent également par voie électronique.

SOMMAIRE

1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	4
2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	4
2.5 - Négociations.....	4
3 - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES	5
6 - PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
8.1 - Sélection des candidatures	7
8.2 - Attribution des marchés	7
8.3 - Suite à donner à la consultation	7
ARTICLE 12. PROCEDURE DE RECOURS	8
ARTICLE 13. CLAUSES COMPLEMENTAIRES	8
ARTICLE 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	8

1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet

Le présent accord-cadre a pour objet les prestations d'Assistance à la **Maîtrise d'Ouvrage pour la maintenance des appareils élévateurs de l'Université de Lorraine**

L'objectif attendu de cet accord-cadre sera d'apporter l'expertise technique, juridique et organisationnelle nécessaire afin d'améliorer la maintenance des appareils, contrôler certaines offres de marchés subséquents (justification, légitimité...) et de s'assurer du bon prix pour la bonne prestation.

Le pouvoir adjudicateur veut donc un prestataire possédant toutes les expertises nécessaires sur le périmètre à couvrir pour accompagner l'Université Lorraine, prenant en compte l'ensemble des besoins, contraintes et exigences des sites.

Le pouvoir adjudicateur recherche des compétences plurielles auprès de l'Assistant à maîtrise d'ouvrage qui se décomposent comme suit :

80% ingénierie immobilière, assistance technique, maîtrise d'œuvre qualifiée

- Sécurité incendie, application de la réglementation ERP type R, S, W, X et L,
- Économie de la construction TCE,
- Compétences normes, DTU, intervenant de la loi MOP.
- Compétences Ingénierie en exploitation maintenance
- Compétences transport de personnes

20% assistance juridique en droit des contrats publics

Lieu(x) d'exécution : Région Lorraine

Adresse du siège social : Université de Lorraine
34, Cours Léopold – 54000 Nancy

La conduite de projet est assurée par la direction du patrimoine immobilier située Site de l'ENSIC – 1 rue Grandville – 54000 Nancy

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le présent contrat issu de la consultation est un marché à procédure adaptée (MAPA) qui prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bon de commande sans minimum mais avec un maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le montant maximum sur la durée nominale du marché soit 2 ans et fixé à 63.000 € HT.

En cas de reconduction, le montant maximum est identique pour les deux années de reconduction. Si en cours d'exécution de l'accord-cadre le montant maximum du contrat pour deux années est atteint, l'accord-cadre peut se poursuivre jusqu'à atteinte du montant maximum pour 4 ans.

Le présent accord cadre concerne des Prestations Intellectuelles. Il s'appuie sur le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG/PI) arrêté du 30 mars 2021 modifié, applicable aux marchés de prestations intellectuelles

1.4 - Décomposition de la consultation

Afin de maintenir la cohérence des prestations, l'accord-cadre est passé sous la forme d'un lot unique, conclu avec un seul attributaire. En effet, la dévolution en lots séparés serait de nature à rendre techniquement plus difficile l'exécution des prestations prévues dans l'accord-cadre. L'expertise du titulaire est attendue à l'échelle de l'Université pour assurer un pilotage central des contrats de maintenance. Une vision globale sur l'ensemble du territoire et des contrats de maintenance est donc nécessaire.

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

2.5 Négociation

Conformément aux dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur **se réserve la possibilité d'engager une négociation** avec l'ensemble des soumissionnaires, à l'issue d'une première analyse.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment :

- Les aspects techniques et méthodologiques,
- Les délais d'exécution,
- Les prix unitaires et conditions financières,
- Ou tout autre élément jugé pertinent au regard de l'analyse des offres.

Elle pourra se dérouler **par écrit**, via échanges réalisés sur la plateforme PLACE.

À l'issue de la négociation, les candidats seront invités à remettre, dans un délai imparti, une **offre finale négociée**.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également la faculté de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

3 - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de l'accord-cadre est de deux (2) ans à compter sa notification. Une reconduction pour une même durée est possible, cependant elle sera formalisée de manière écrite et expresse au titulaire.

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants, indiqués dans le CCAP. Ces délais proposés par le soumissionnaire sont contractuels, leurs non-respect entraîne la mise en œuvre de pénalités.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes sur CHORUS PRO.

4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe (modèle de mémoire technique)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (BPU et acte de sous traitance)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (Liste des appareils élévateurs, liste des sites, bâtiments et noms des RSTS)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes :

1. Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - a) Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales à la date du 31 décembre 2020,
 - b) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324- 10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail
 - c) Qu'il n'entre pas dans d'exclusion mentionnés aux articles L.2141-1 à 5 ou 7 à 10 du Code de la Commande Publique.
2. Copie du ou des jugements si l'entreprise est en redressement judiciaire (si le redressement n'est pas un cas d'exclusion)
3. Attestations d'assurance professionnelle
4. Une habilitation du représentant légal de l'entreprise autorisant la signature du marché par une personne tierce, au cas où il ne signerait pas lui-même
5. Attestations justifiant des qualifications professionnelles OPQBI, équivalent ou référence similaire (CV, niveau et expériences attendues).

6. Un dossier de références pour des réalisations sur des projets similaires au cours des trois dernières années (indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé). L'ensemble de ces pièces devra être rédigé en langue française, à l'exception des documents émanant des administrations étrangères qui devront être traduits. (Voir Annexe n°1 : références significatives)
7. Une certification ou qualification concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou ingénierie technique

Les candidats peuvent utiliser les formulaires [DC1 \(lettre de candidature\)](#) et [DC2 \(déclaration du candidat\)](#) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

NOTA : l'attention des concurrents est attirée sur le fait que : Dans le cas où des pièces manqueraient, le maître d'ouvrage pourra décider de demander un complément dans un délai raisonnable au candidat ou de déclarer irrecevable la candidature selon la nature des pièces manquantes ;

6 - PRÉSENTATION DES OFFRES

L'ensemble du dossier est rédigé en langue française. Tous les documents en langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction.

Ce dossier comporte au minimum les éléments suivants :

Pour l'Accord-cadre :

- L'acte d'engagement de l'accord cadre et ses annexes (référéncés 2025DPIGEM894 AE et Annexe n°1 BPU+DQE) dûment complété, établi en un seul exemplaire qui sera : signé au format électronique aux emplacements correspondants par un représentant légal de l'entreprise.
- Le document BPU dûment complété et signé au format électronique et PDF (non verrouillé).
- Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et décrivant (liste non exhaustive et suivant critères techniques) :
 - La méthodologie de travail
 - Qualité et expérience de l'équipe proposée
 - Modèle(s) de rapport et de diagnostic,
- Fiche fournisseur complétée sans valeur contractuelle. (Annexe 3 du présent RC)
- RIB original

Le candidat doit fournir à l'appui de son offre un mémoire technique détaillant les dispositions qu'il propose d'appliquer pour l'exécution des prestations, mémoire contractualisé par le marché. Son mémoire technique décrira clairement les méthodes, les moyens qu'il compte utiliser pour assurer les prestations du bordereau des prix.

Bien que le marché relève d'une obligation générale de résultat, les moyens en personnel et les méthodologies prévus par le Candidat permettent à la Personne Publique de comprendre la cohérence générale de l'organisation déployée et de mesurer la pertinence des choix retenus par le Candidat.

Le pouvoir adjudicateur attend donc une démonstration de l'adaptation de la proposition du Candidat aux résultats attendus et non une présentation de son savoir-faire général.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DU TITULAIRE SONT RÉPUTÉES NULLES ET NON AVENUES.

Nota : Les candidats sont informés que l'unité monétaire est l'euro. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Tout document nécessitant une signature, doit être signé sous format électronique, non verrouillé. Le candidat devra s'assurer que la date de validité de sa signature couvre la période de validité de l'offre soit 4 mois

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Offre à remettre par dépôt sur le site PLACE – Plate-forme des achats de l'État

Date limite de réception des offres – 13 juin 2025 à 12h30

Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

Pour tout renseignement d'ordre technique ou administratif, posez vos questions sur l'espace dédié de la plateforme **PLACE**.

8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours (Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R.2152-7 du Code de la commande publique, selon les critères de sélection définis au règlement de la consultation, et donnera lieu à un classement des offres. L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante, voir **l'annexe 3 du RC : Cadre du mémoire technique**

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
<i>Qualités et pertinence des intervenants consacrés au marché</i>	10 %
<i>Méthodologie et organisation des prestations, compréhension du CCTP APPROPRIATION DES BESOINS ET ENJEUX</i>	30%
<i>Qualité et pertinence des exemples de livrables</i>	10%
2-Prix des prestations (base d'analyse DQE)	35 %
3-Délai d'exécution : optimisations des délais	10 %
4-Critères environnementaux	5 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire, dans l'attente de la production par le ou les candidats des certificats et attestations mentionnés à l'article R.2144-4 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour fournir ces documents ne pourra excéder trois (3) jours à compter de la demande.

ARTICLE 12. PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nancy - 5 place de la Carrière - CO N° 20038 - 54036 NANCY

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics sis, 1 Rue du Préfet Erignac - 54038 NANCY.

ARTICLE 13. CLAUSES COMPLEMENTAIRES

L'attention des candidats est appelée sur le fait que l'Université se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel public à la concurrence pour des motifs d'intérêt général, y compris, le cas échéant, d'ordre financier.

ARTICLE 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute question relative à la présente consultation devra être formalisée sur la plateforme d'achat PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

ANNEXE 1 Présentation de 3 Références significatives

Ref :	N° marché :	Date de début :	Date de fin :
Désignation du client ou pouvoir adjudicateur	Siret :	Nom et coordonnées chef de projet	
.....	Mail :	Tel :
Montant du marché PI	Objet :		
..... € HT		
Préciser la forme des accords cadres conclus à l'issue de la mission		
Estimation marchés annuelle	Précisez les corps d'état couvert par les accords-cadres		
..... € HT		

Ref :	N° marché :	Date de début :	Date de fin :
Désignation du client ou pouvoir adjudicateur	Siret :	Nom et coordonnées chef de projet	
.....	Mail :	Tel :
Montant du marché PI	Objet :		
..... € HT		

Préciser la forme des accords cadres conclus à l'issue de la mission
Estimation marchés annuelle	Précisez les corps d'état couvert par les accords-cadres
..... € HT

Ref :	N° marché :	Date de début :	Date de fin :
Désignation du client ou pouvoir adjudicateur	Siret :	Nom et coordonnées chef de projet	
.....	Mail :	Tel :
Montant du marché PI	Objet :		
..... € HT		
Préciser la forme des accords cadres conclus à l'issue de la mission		
Estimation marchés annuelle	Précisez les corps d'état couvert par les accords-cadres		
..... € HT		

ANNEXE 2 : Fiche fournisseur



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

A retourner accompagné obligatoirement d'un RIB original

Agence comptable

Sous direction des affaires comptables

Cellule tiers

Création / modification fournisseur français

A compléter en lettres capitales - les champs suivis d'un* sont obligatoires

1 - Motif de la création

2 - Votre demande concerne

Création

Modification

3 - Coordonnées de la société (siège)

Dénomination*

Nature juridique

Adresse mail*

Téléphone

Adresse postale

N°

Rue

CP*

Commune*

N° TVA intracom

n° SIRET* ou n° Association*

4 - Adresse de commande si différente du siège

Nom

N°

Rue

CP

Commune